

DELIBERATION
De la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
De l'Université Bretagne Sud

SÉANCE du 15 juillet 2020

Délibération n°39 -2020 : Modifications des modalités de contrôle des connaissances de la faculté DSEG pour l'année 2020 -2021 pour la licence 2 de droit, le Master 2 pratiques contractuelles et contentieux des affaires (PCCA), et pour les masters comptabilité finance (CCA et CGAO) et banque (CPA, CPFA) suite au vote de la CFVU du 26/06/2020.

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, complété par l'arrêté du 27 mai 2014

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master, modifié notamment par l'arrêté du 4 février 2014 relatif à la nomenclature des mentions du DNM.

Vu le Cadre National des Formations, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017 portant sur l'accréditation de l'établissement

Vu la délibération n° de la CFVU du 26/06/2020 relative aux modalités de contrôles de connaissances de la faculté DSEG pour l'année universitaire 2020/21,

Suite au vote des modalités de contrôles de connaissance de la faculté DSEG pour l'année universitaire 202-2021 lors de la CFVU le 26/06/2020, les modifications suivantes sont demandées :

- Pour le département droit

Faire évoluer la maquette du Master 2 Pratiques contractuelles et contentieux des affaires (PCCA) pour y introduire un cours de droit bancaire, non dispensé dans les années antérieures et qui a toute sa place dans un Master droit des contrats et des affaires.

Cet enseignement manque à l'offre de formation et beaucoup d'étudiants ont fait remonter que cela les pénalisait à la fois lors de leurs entretiens de recrutement (pour un stage ou une offre d'emploi) et dans leur pratique professionnelle en stage, mais aussi dans le cursus lui-même car cela semble être un prérequis pour d'autres matières dispensées dans le Master. Le droit bancaire (opérations bancaires) fait également partie des matières à maîtriser pour l'examen du CRFPA en « filière » affaires.

Cet enseignement serait un atout supplémentaire pour nos étudiants et pour l'attractivité du Master en lui-même. Ce cours de droit bancaire se substituerait à un enseignement existant dans la maquette : Common law des affaires (15h).

Le cours de technique de communication professionnelle, dispensé cette année, n'apparaissait plus sur la nouvelle présentation, il a donc été rajouté.

- Pour la licence 2 de droit

Une permutation de 2 matières entre le S1 et le S2 a été opérée, justifiée par un changement d'enseignant responsable. Les modalités d'évaluation et les coefficients demeurent inchangés.

- Pour l'institut de management

Les masters comptabilité finance (CCA et CGAO) et banque (CPA, CPFA) sont présentés en distinguant les UE théoriques et pratiques.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les modifications des modalités de contrôle des connaissances de la faculté DSEG pour l'année 2020 -2021 pour la licence 2 de droit, le Master 2 pratiques contractuelles et contentieux des affaires (PCCA), et pour les masters comptabilité finance (CCA et CGAO) et banque (CPA, CPFA) suite au vote de la CFVU du 26/06/2020.

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud: Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

Membres en exercice : 32 membres

Membres présents : 21

Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : Pour : 26
 Contre : 0

Abstention(s) : 0

Visa de la Présidente

Signé par : Virginie Dupont
Date : 19/07/2020
Qualité : La Présidente

Virginie DUPONT

Document(s) en annexe au présent extrait : Modalités de Contrôle des Connaissances de la Faculté DSEG pour l'année universitaire 2020-2021

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21 juillet 2020

Document mis en ligne le : 21 juillet 2020

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud: Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.